

Liens

Pour en savoir plus :

- <http://www.ecoemballages.fr>
- <http://www.agglo-paysdaubagne.com/nos-politiques-publiques/la-collecte-selective-et-le-tri-des-dechets-0062>
- <http://www.clva-aubagne.fr/category/clva/eco/>

Les ambassadeurs du tri :

ambassadeursdutri@agglo-paysdaubagne.fr

Christian Perona 06 82 89 24 51
<christian.perona@agglo-paysdaubagne.fr>



POURQUOI TRIER LES DÉCHETS ?

Économies de matières premières :

- 1 tonne de cartons recyclés fait économiser 2,5 tonnes de bois
- 1 tonne d'acier recyclé fait économiser 1 tonne de minerai de fer
- 1 tonne de plastique recyclé fait économiser 700 kg de pétrole brut

L'aluminium et le verre peuvent être recyclés indéfiniment.

66 % des fibres utilisées pour la fabrication des papiers et cartons proviennent du recyclage.

Bien trier les déchets lors d'une manifestation associative

De très nombreuses manifestations accueillant du public ont lieu chaque année à Aubagne dont beaucoup organisées par le milieu associatif autour de thématiques très variées.

Ces événements génèrent la plupart du temps un fort impact sur l'environnement (communication-papier, consommations diverses, déplacements polluants, production de déchets).

Une éco-manifestation tente de limiter cet impact.

Fiche éditée par la commission écomanifestation du Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) d'Aubagne



Vous avez une question à poser, une demande particulière :
Contactez-nous : <http://www.clva-aubagne.fr/contact-association/>



Cas 1

Vous organisez une manifestation sans buvette ni restauration.

Vos déchets ne seront que des papiers et des emballages.

Il faudra mettre à disposition des participants :

une poubelle ou une colonne de tri pour le papier



une poubelle ou une colonne de tri pour les emballages (cartons, plastiques)



N'oubliez pas de réserver un conteneur poubelle pour tout ce qui n'est pas récupérable.

Cas 2

Vous organisez une manifestation avec buvette sans restauration.

Vous aurez en plus du cas n°1 des canettes, du verre.

Il faudra rajouter :

une poubelle ou une colonne de tri pour le verre



une deuxième poubelle ou une deuxième colonne de tri pour les emballages (cartons, plastiques, métal)



A noter : Mettre des panneaux d'information pour indiquer les points de recyclage

Cas 3

Vous organisez une manifestation avec restauration.

Vous aurez en plus du cas n°2 des déchets alimentaires et de la vaisselle (verre, assiette, couverts) compostable*.



Il faudra rajouter :

une poubelle ou une colonne de tri pour le compostable.



** Vous pouvez aussi utiliser des verres utilisables et consignés à 1 €, voir la fiche achats*